

« Hier, je n'étais pas PS, demain je ne serai pas libéral. Je l'ai dit à Benoît Lutgen. » **André ANTOINE, président du Parlement wallon**

1 069 Le nombre d'heures de réunions au cours de la dernière année parlementaire.

André Antoine préface les fêtes de Wallonie

« Sans résultats, le cdH sait où il va... »

À la veille des Fêtes de Wallonie, André Antoine fait le point sur les ambitions du Parlement. Et l'obligation de résultats du cdH dans le nouveau gouvernement.

● Interview : Martial DUMONT

André Antoine, si vous êtes président du Parlement wallon, vous restez un caduc du cdH. À la veille des fêtes de Wallonie, comment vous envisagez la nouvelle coalition avec le MR ?

Le cdH a créé la rupture. Nous avons une responsabilité bien plus grande au sein de ce gouvernement. Notre tâche est de mettre le centre en avant et obtenir des résultats. Nous avons cette obligation. Et je demande à ceux qui n'ont pas compris ce que nous étions en train de faire de nous faire confiance.

Mais, quand on voit ce qui se passe en Fédération Wallonie Bruxelles et à Bruxelles, c'est déjà un peu loupé pour les résultats, non ? Après tout, selon Benoît Lutgen, le PS devait être dehors partout et le monde s'en porterait mieux...

Oui... Mais dans ces deux gouvernements nous avons un accord politique. Et nous serons bien plus radicaux que nous ne l'avons jamais été pour exiger

son application. C'est vrai qu'il n'y a pas rupture, mais au moins les masques sont tombés. Regardez l'évolution par rapport au décret inscription... Mais c'est vrai qu'on a été excessif dans les critiques aux membres du PS. Il y avait une occupation du pouvoir qui a mené une minorité d'entre eux à commettre l'irréparable et qui a été rendue insupportable pour nos concitoyens. Les gens attendaient que quelque chose se passe et qu'il y ait une sanction, une rupture. Alors oui, le PS a peut-être payé le prix fort. Il y a dans ce parti des gens de qualité. Mais j'ai un reproche : ils n'ont pas eu l'extrême fermeté qui s'imposait. D'aucuns ont joué la montre.

Vous dites que les gens attendaient une rupture, mais les sondages montrent que ce n'est pas vrai...

C'est vrai. Mais le match n'est pas terminé. Moi, je joue 90 minutes voire les prolongations. Je demande juste qu'on nous juge sur les résultats.

C'est un quitte ou double ?

Je ne sais pas. Mais la volatilité du vote du citoyen, parfois vous savez...

Donc vous n'êtes pas inquiet ?

Si, le contraire serait une erreur. Notre salut c'est le résultat. Si on n'y arrive pas, nous savons ce qui nous attend. Notre principal ennemi, c'est le temps.

Mais c'est pareil pour le MR. Il n'y a pas de course à l'échalote avec lui ?

Si les libéraux pensent passer la ligne d'arrivée sans nous, ils commettent une erreur terrible et vont se planter. Il ne faut pas se tromper avec les sondages et les lire : aujourd'hui, la majorité est à gauche en Wallonie. On doit arriver ensemble. Le cdH a fait la rupture et le MR une promesse en arguments électoraux. On ne peut pas décevoir. Mais d'un autre côté qu'on ne s'y trompe pas : nous ne serons pas les vassaux du MR. Je n'étais pas socialiste hier, je ne serai pas libéral de

main. Et je l'ai dit à Lutgen. Notre salut, c'est l'équidistance. ■

Haro sur le Forem

Les résultats espérés par André Antoine, c'est quoi ?

D'abord transformer l'essai en matière de justice sociale (allocations familiales, assurance autonomie). Pour lui, le PS avait viré trop à gauche et l'équilibre n'était plus respecté dans les aides.

La poursuite du Plan Marshall ensuite. La gouvernance aussi (voter les textes issus de la commission d'enquête Publifin). Et la réforme fiscale, bien sûr.

Mais surtout : rayon emploi, le Forem doit faire son boulot, retrouver un pilotage politique et budgétaire qui a tendance à ne plus exister. De la résistance au Forem ?

« À vous de voir. Mais le Forem doit respecter la ligne donnée par le parlement » tade André Antoine.

« Plus de séance publique le matin ? Je suis dubitatif »

Aujourd'hui, la conférence des présidents du Parlement annoncera la fin des séances publiques le mercredi matin. Elles démarreront l'après-midi.

Officiellement parce que la commission Affaires générale aura lieu ce jour-là au matin. La raison véritable ? D'aucuns ont peur que la majorité ne soit pas en nombre suffisant le matin en séance publique parce que pas mal de députés viennent de loin et risquent de ne pas arriver à l'heure au Parlement en cas de vote.

André Antoine est dubitatif sur la modification. « Si on commence l'après-midi, ce sera route de nuit. Si c'est le choix de certains, j'obéis. Mais le volume d'heure restera identique. Ça va desservir ceux qui veulent s'exprimer, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Je le dis tout net : à certains moments on sera obligé de travailler le matin... »

Bientôt, le Wallon fera ses lois

● Martial DUMONT

Après une année hors du commun au Parlement marquée par la saga du CETA, la commission d'enquête Publifin et, finalement, un renversement de majorité unique dans les annales wallonnes, le Parlement wallon affiche de nouvelles ambitions.

D'abord, dit André Antoine, il doit devenir un lieu d'évaluation des textes légaux : c'est aux députés de rassembler les décrets existants, thème par thème, et de les revoir à la lumière des changements actuels. « *On n'abroge pas assez de textes* », dit le président du Parlement.

Qui veut également retenter le coup de l'an passé et refaire un panel citoyen. Le

thème de l'année qui vient : la jeunesse.

Autre chantier : la fameuse consultation populaire qui fait consensus au sein du parlement... mais pour laquelle aucun texte n'a encore été déposé. Un colloque sera également organisé qui rassemblera experts et praticiens sur le thème « 1 000 voies de la démocratie ».

Mais surtout : André Antoine veut lancer une plateforme numérique intitulée « Je fais ma loi ». L'idée vient de France où elle a été mise en application à l'assemblée nationale. Le but ? Allez plus loin que les contributions publiques actuellement possibles sur des propositions de décrets. Là, il s'agirait carrément de permettre aux citoyens,

rassemblés autour de groupe de députés, de proposer eux-mêmes des textes de lois qui pourraient ensuite être votés au Parlement. L'aboutissement de la participation citoyenne en somme.

Côté gouvernance, André Antoine insiste sur l'importance de mettre rapidement en textes les recommandations de la commission Publifin. Mais aussi sur la création de la commission déontologie du Parlement qui devra rassembler des profs d'université, des magistrats ou d'anciens députés qui devraient vérifier a priori ou a posteriori, si des députés sont dans des positions adéquates, notamment en matière de conflits d'intérêts. ■